Quels députés travaillent en famille ?

Publication : vendredi 26 octobre 2012 08:51

La République du Centre, 26 octobre 2012

Loiret → Le fait du jour

En baisse
Le nombre de « contrats familiaux » se réduit : de 13 % des députés au 1er janvier, ils seraient passés à 9,6 %, depuis la nouvelle législature (60 au lieu de 79), selon René Dosière, élu PS.

Un chiffre
9.138 C'est le montant mensuel, en euros, accordé aux députés pour rémunérer un à cinq collaborateurs (maximum autorisé).

Frais de mandat
L'indemnité représentative de frais de mandat (note de frais sans justificatif) des députés, aujourd'hui de 6.412 € bruts, devrait diminuer de 10 %, a annoncé Claude Bartolone (PS).

POLITIQUE ■ L'emploi de parents proches comme collaborateurs parlementaires fait actuellement débat.

Quels députés travaillent en famille ?

Les assistants ont longtemps été un sujet tabou. Les six élus de l'Assemblée nationale ont accepté de dire ce qui les a motivés dans leur choix.

Philippe Abline
philippe.abline@centrefrance.com

Le sujet des collaborateurs parlementaires familiaux refait régulièrement surface. Il est revenu à la une de l'actualité lorsque Claude Bartolone, président (PS) de l'Assemblée nationale, a mentionné que sa femme faisait partie de son cabinet. Une pratique généralisée ? À condamner ? Elle n'est en tout cas pas taboue dans le Loiret où tous les députés ont accepté sans difficulté de s'exprimer sur le sujet.

Olivier Carré (UMP) le déclare d'autant plus aisément qu'aucun proche ne l'assiste dans sa fonction d'élu, il « ne trouve pas si anormal que ça » que des parlementaires emploient des parents. Pour lui, le choix doit être dicté par la compétence, et, si elle est présente dans l'entourage, « il serait idiot de s'en priver ».

« Je n'avais aucune raison de lui refuser »

C'est exactement ce qu'a pensé Claude de Ganay (UMP), en acceptant la proposition de sa fille. Elle souhaitait l'assister pour sa communication. « Elle travaillait au pôle presse du ministre de la Justice depuis plusieurs années, je n'avais aucune raison de lui refuser alors que j'avais besoin de ses compétences », explique l'élu.

Le règlement de l'Assemblée nationale autorise l'emploi de personnes de la famille. La loi encadre d'ailleurs cette pratique puisqu'un député ne peut pas octroyer plus de la moitié de son enveloppe destinée à rémunérer ses collaborateurs (9.138 € mensuels) à quelqu'un avec qui il a un lien de parenté.

La position la plus claire, c'est de ne pas embaucher quelqu'un de son entourage, considère Valérie Corre. C'est d'ailleurs l'une des clauses de la charte Anticor (anticorruption) que la députée socialiste a signée, comme sept nouveaux élus du PS. Le document comporte d'autres articles, sur la transparence de l'utilisation de la réserve parlementaire ou de l'indemnité représentative de frais de mandat, par exemple.

Serge Grouard, député (UMP), n'a pas signé cette charte. Mais il s'applique à respecter scrupuleusement les règles. Il a choisi d'embaucher sa femme dès son premier mandat, en 2002. Parce qu'elle s'était impliquée dans ses précédentes campagnes électorales, qu'elle était appréciée par les élus de sa circonscription. Il découvrait la fonction de parlementaire et il avait besoin de s'entourer de quelqu'un de confiance : « et de disponible », comprend Jean-Pierre Door (UMP), qui, lui, emploie sa femme à mi-temps.

« Et elle, elle ose me dire les choses », apprécie Serge Grouard. Sophie Grouard était prof d'anglais avant d'intégrer l'équipe parlementaire. Il fallait lui proposer un salaire comparable, « 3.000 €, ça n'aurait pas été raisonnable » considère son mari. Qui, pour être sûr de respecter la légalité en matière de traitement de ses trois collaborateurs, a choisi de confier la gestion de leur rémunération à l'Assemblée nationale.

Le député-maire d'Orléans admet que le revers, c'est qu'on parle beaucoup de l'activité d'élu à la maison le soir. C'est justement pour éviter ça que Marianne Dubois, elle, a choisi de recruter en dehors du cercle familial. « Je n'y ai même pas pensé », assure-t-elle. ■

ASSEMBLÉE. Claude de Ganay s'est entouré de sa fille, Pauline de Ganay-Gorand, et de Guillaume Lisbin. PHOTO

DÉPUTÉS DU LOIRET

Olivier Carré
Le député (UMP) de la première circonscription n'emploie aucun membre de sa famille. Ce n'est pas un principe pour lui mais l'opportunité ne s'est pas présentée.

Serge Grouard
Le député (UMP) de la deuxième circonscription a sa femme comme collaboratrice depuis son premier mandat. Elle s'est présentée sur la liste Nouvelli aux régionales, ce qui avait fait grincer des dents à droite.

Claude de Ganay
Le député (UMP) de la troisième circonscription, élu en juin dernier, a recruté sa fille pour gérer l'aspect communication de sa fonction.

Jean-Pierre Door
Le député (UMP) de la quatrième circonscription emploie sa femme à mi-temps. Pour remplacer la collaboratrice de sa circonscription lorsqu'elle est absente et pour gérer son agenda.

Marianne Dubois
Le députée (UMP) de la 5e circonscription n'a personne de sa famille au sein de son équipe parlementaire. Elle tient à séparer vie privée et vie publique.

Valérie Corre
La députée (PS) de la 6e circonscription a signé la charte Anticor dans laquelle elle s'engage à ne pas recruter quelqu'un de sa famille.

Angélique Genet

COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE D'ÉRIC DOLIGÉ, SÉNATEUR UMP. Cette assistante du président du conseil général depuis 1988 est, depuis mai, collaboratrice à mi-temps du sénateur UMP chargée de suivre les dossiers du Loiret. Éric Doligé, désormais dans l'opposition, compte aussi sur Andréa Migliore aide sur le fonctionnement du Sénat à Paris. Personne, donc, de sa famille. Faire appel à Angélique Genet permet au politique « un suivi cohérent de son agenda et des sujets qu'il traite comme président du conseil général et sénateur. Il n'est pas obligé de réexpliquer les choses », explique l'Orléanaise. Elle ne cache pas son « admiration » pour celui qui « perçoit tout de suite ». Elle apprécie « une certaine liberté » et le fait d'avoir une « autre vision » du travail parlien et parlementaire.

Michèle Bardot

COLLABORATRICE PARLEMENTAIRE DE JEAN-PIERRE SUEUR, SÉNATEUR PS. Michèle Bardot a rejoint en 2008 l'équipe du sénateur (qui n'a jamais embauché de parents). Engagée, elle est de toutes les campagnes. Michèle Bardot, c'est un roc. Qui sait agir dans l'urgence. « Avec Jean-Pierre Sueur, on se connaît par cœur. Il a un emploi du temps de folie au Sénat. Il me confie des choses, je m'occupe beaucoup des relations avec les communes. Vous êtes chef de cabinet, de l'agenda, des relations presse… J'apprécie, c'est varié. » Et parfois, Michèle Bardot échange avec lui sur des sujets de société : « C'est enrichissant. Il nous porte vers le haut. » Le bémol ? « On est toujours en train de remonter le temps. » "JPS" compte aussi avec Pascal Martineau à Orléans et Baptiste Pradhomme, un jeune originaire de Beaugency, à Paris.

Phoca PDF